

La séance est ouverte à 11h45 en la présence des membres cités ci-dessus.

M. Cazes ouvre la séance en rappelant l'objectif de la venue de M. Chéron, programmiste. Cet objectif réside dans l'organisation générale du projet immobilier. Il souligne l'exploration de 3 hypothèses pour préparer la maîtrise d'œuvre. Il rappelle qu'un appel d'offre a été publié en décembre 2011 et que de nombreuses candidatures ont déjà été reçues.

Chaque représentant des différentes communautés est invité à intervenir. Les représentants des enseignants de l'élémentaire et du secondaire demandent un délai supplémentaire de concertation, ainsi que les représentants des parents d'élèves.

M. De Villeneuve demande également comment le choix des 3 hypothèses A, B et C va se faire et sur quel fonctionnement il va avoir lieu.

Les représentants des parents d'élèves demandent un temps de réflexion majeure pour les points forts : espaces des cours de récréation, espaces sportifs, pôles scientifiques...

M. Chéron précise que l'on ne peut pas tergiverser pendant des mois. Dans les 3 semaines suivant cette réunion, il faut que chaque membre exprime son choix et pour ce faire il informe les membres de la commission qu'il va rédiger une étude plus approfondie afin qu'ils puissent formuler leur préférence.

Toutes les informations passeront par mail via M. Le Proviseur.

M. Chéron distribue à chacun un document, une ébauche présentant les hypothèses A, B et C. Il s'agit d'un document illustrant la collocation des différents pôles ainsi qu'un commentaire juxtaposé regroupant quelques points forts et quelques points faibles pour chaque hypothèse. (conférer le document annexe). Ce document permettra de relayer l'information aux communautés représentées.

Il illustre chaque projet.

Les interventions de la commission concernent :

- le projet ... ????:

Le pôle maternelle présente 2 bâtiments .... ??? et .... ??? qui pourraient être reliés grâce à un préau dans un 1<sup>er</sup> temps, puis cet espace pourrait être fermé dans un 2<sup>e</sup> temps et constituer une salle de psychomotricité. Mme Canelle dit que les classes de maternelle ne peuvent absolument pas rester sans salle de motricité.

M. le Proviseur fait remarquer qu'il y a 9 salles de classe à insérer et que ce projet ne permet d'en installer que 8.

A la demande de Mme Canelle sur les superficies de classe, M. Chéron précise que les salles de classes des maternelles devraient faire 60m<sup>2</sup> et les classes de primaire 53 /55 m<sup>2</sup> pour permettre de bonnes conditions de travail.

La salle d'arts plastiques, en éliminant les appendices actuels (toilettes, ...) devrait être de taille satisfaisante. Elle serait utilisée par l'ensemble des élèves, primaire et secondaire confondus.

A propos des travaux de réadaptation « hors Casone », Mme Beaudinet demande si les 5 millions d'euros prévus sont destinés au Casone et aux préaux uniquement, il lui est répondu que les travaux nécessaires à la restructuration des espaces classes « hors Casone » seront fonctions du projet choisi A, B ou C (A', B' ou C'), afin d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement.

- le projet B ????

M. Chéron informe que l'on a la possibilité technique d'intervenir sur la « grande porte ». Afin de satisfaire les conditions de sécurité et les demandes des autorités italiennes, il est envisagé de déplacer le parking afin que tous les véhicules accèdent au site par la « grande porte ». Il y aurait un double portail : un portail piétons dans le prolongement de ce dernier pour les voitures.

La cantine qui figure dans les propositions A, B, et C est conjuguée dans les propositions A', B' et C'. Les 3 ères hypothèses situe la cantine au rez de chaussée du Casone alors que 3 dernières la situent au rez de chaussée du Moresco.

M. le Proviseur explique qu'un seul réfectoire diminue fortement le coût de fonctionnement. En effet, dans un esprit de logique, 2 réfectoires signifieraient 2 fois plus de personnels de service et 2 pôles de réchauffement.

A la demande des représentants des enseignants du Primaire, M. Chéron ajoute qu'un réfectoire unique signifie 2 zones de restauration au « même endroit » : l'une avec un ameublement pour les jeunes enfants et une autre pour les plus grands. 3 rotations d'élèves ou plus pourraient se relayer sur un espace temps allant de 11h30 à 13h30.

D'autres précisions seront apportées ultérieurement sur les cours de récréation.

M. Mancini expose une solution qui n'apparaît pas sur les plans esquissés proposés. Il s'agit du bâtiment 7. Il illustre la possibilité de construire derrière cet édifice, dans son contre-bas un volume supplémentaire qui ne changerait en rien la façade. Selon lui, 240m<sup>2</sup> pourraient être gagnés. Il s'agirait d'exploiter le potentiel de la partie en contre-bas pour y réaliser un sous-sol afin d'y mettre la salle de psychomotricité. Il y aurait aussi de la place pour d'autres salles. Le fait de ne pas toucher à la façade pourrait laisser espérer une autorisation des autorités italiennes.

M. ????? exprime son intérêt pour le projet. Il signale le grand intérêt de M. l'Ambassadeur pour ce dit-projet. Il s'excuse de ne pouvoir rester car des obligations importantes concernant l'actualité l'attendent. Il exprime son appréciation pour le travail de M. Chéron et la concertation constructive de la commission.

M. Descotes ??? devrait venir le 3 février 2012, cela lui permettra à ce moment-là d'être sensibiliser au projet.

#### - Projet C

La remarque qui est mise en avant immédiatement est que les salles n'ont pas la même taille. M. le Proviseur dit qu'il y aura avec ce projet des déplacements pour les récréations. Il rappelle aussi que l'« éclatement » existe déjà et n'est pas appréciable.. Il ajoute qu'il n'y a pas d'unité pédagogique non plus avec un tel projet. Il insiste sur l'autonomie des collégiens. Il exprime le fait qu'il n'est pas très favorable à ce projet.

Une discussion s'engage sur le logement de fonction de M. le Proviseur. M. Chéron déclare que c'est une fausse « bonne idée ». En fait, ce logement permettrait de récupérer au maximum 2 fois 35m<sup>2</sup>.

La bibliothèque/salle d'informatique actuelle qui ne devait être qu'un préfabriqué provisoire constitue cependant un espace « acquis » qu'il serait dommage de perdre. M. Chéron y voit un éventuel préau.

M. de Villeneuve demande comment fonctionne l'appel d'offre. M. Chéron rappelle la procédure.

M. Cébian informe les membres de la commission que la composition de la commission a été délibérée en amont et ajoute que les membres de la communauté enseignante et ceux de la communauté des parents d'élèves sont représentés : 2 représentants pour chacune d'elles. Il informe que les personnels administratifs ne seront pas représentés lors de la prochaine réunion.

Une nouvelle date de réunion est souhaitable. M. le Proviseur rappelle qu'il doit en informer l'AEFE pour avoir son aval. Les dates susceptibles d'être retenues sont le 20 ou le 21 février 2012.

La réunion s'achève à 12h40.

Les secrétaires de séance :

Mmes Beaudinet et Canelle